# Priorités pour l'école primaire. Circulaire de rentrée 2019

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

La circulaire de rentrée du 28 mai 2019 (note de service n° MENE1915810C)

porte spécifiquement sur le premier degré. Elle détaille les priorités pour l'année scolaire 2019-2020. Parmi ces priorités, certaines concernent directement les communes, dont notamment l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. La circulaire précise que des aménagements d'emploi du temps peuvent être autorisés quand les plus jeunes enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi. Lorsque la situation démographique conduit à la proposition d'une fermeture d'école, l'accord préalable du maire sera désormais nécessaire.